

EUROPE DIPLOMATIE & DEFENSE

LE BULLETIN DE L'AGENCE EUROPE SUR LA PSDC ET L'OTAN

UE/YEMEN : L'UE MET EN ŒUVRE LES SANCTIONS DES NATIONS UNIES VISANT LE YÉMEN

Bruxelles, 08/06/2015 (EDD) – En application de la résolution 2216 du conseil de sécurité des Nations unies, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté, lundi 8 juin, une décision relative à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes à destination du Yémen ainsi que les sanctions ciblées (interdiction de visa et gel des avoirs) à l'encontre du chef de la milice Houthi Abdulmalik al-Houthi et d'Ahmed Ali Abdullah Saleh, le fils de l'ancien président yéménite. Deux autres responsables du mouvement Houthi ainsi que l'ancien président Saleh font déjà l'objet de mesures restrictives depuis décembre 2014.

UE/MIGRANTS : L'OPLAN DE L'OPÉRATION NAVALE EN MEDITERRANÉE BIENTÔT TRANSMIS AU COPS

Bruxelles, 08/06/2015 (EDD) – Le commandant de la future opération navale de l'Union européenne en Méditerranée (EDD 769), le contre-amiral Enrico Credendino a présenté, jeudi 4 juin, au comité politique et de sécurité (COPS) les grandes lignes d'un projet de plan d'opérations qui doit veiller au strict respect du droit international dans la mise en œuvre des différentes phases successives de cette opération militaire ayant pour objet de paralyser les moyens mis en œuvre par les trafiquants de migrants. Il a également insisté sur la nécessité de développer une communication stratégique efficace pour cette opération et de pouvoir compter sur un processus de génération de force productif. Alors que les discussions semblent progresser extrêmement lentement sur une éventuelle résolution du Conseil de sécurité, les ambassadeurs ont réitéré le soutien des Etats membres à cette opération, tout en soulignant une nouvelle fois l'importance que revêt pour les deuxième et troisième phases de l'opération « *une base juridique solide* », en d'autres termes, un mandat de l'ONU associé à un consentement des autorités libyennes. Beaucoup d'autres questions de nature juridique restent ouvertes comme les procédures judiciaires applicables à d'éventuels trafiquants appréhendés ou la gestion des migrants qui seraient pris en charge lors de l'arraisonnement d'une embarcation ou à la suite d'un appel de détresse. Le plan d'opérations doit en principe être transmis au COPS d'ici le 15 juin. A noter par ailleurs que les dirigeants du G7 réunis dimanche et lundi à Elmau en Bavière ont réitéré leur « *engagement à prévenir et combattre le trafic de migrants et à détecter, dissuader et perturber les trafics d'êtres humains à l'intérieur et au-delà de nos frontières* ». Le texte de la déclaration commune qui évoque les drames humains en Méditerranée et dans la mer d'Andaman, sans faire spécifiquement référence à la future opération européenne, appelle toutes les nations à traiter les causes de ces crises, notamment en contribuant au développement des pays qui accueillent des migrants et des réfugiés.

UE/PESC : 08/06/2015 (EDD) – Les représentants des Etats membres de l'UE au sein du comité politique et de sécurité auront, ce mardi 9 juin, un échange de vues avec le secrétaire général du SEAE Alain Le Roy en vue de la préparation du prochain Conseil Affaires étrangères. Cette réunion, qui se tiendra le 22 juin, aura pour thème principal les relations avec l'Asie, en particulier l'ASEAN et la Chine, à la veille d'un sommet bilatéral UE-Chine qui aura lieu le 29 juin à Bruxelles. Les ministres auront aussi un échange de vues avec le commissaire européen Maros Sefcovic sur la diplomatie de l'énergie et évoqueront la coopération UE-ONU avec le secrétaire général Ban Ki-moon lors d'un déjeuner de travail. Cet ordre du jour va être peaufiné au cours des jours qui viennent.

Publication bihebdomadaire

N° 801
9 juin 2015

1 *L'UE met en œuvre les sanctions des Nations unies visant le Yémen*

L'OPLAN de l'opération navale en Méditerranée bientôt transmis au COPS

2 *Carte blanche à Frédéric Mauro*

3 *L'instabilité toujours entretenue dans l'est de l'Ukraine*

4 *L'UE lance un nouvel appel pour que la violence cesse et qu'un climat de confiance soit restauré au Burundi*

5 *L'OTAN va tester le déploiement du « fer de lance » de la NRF*



Éditeur responsable : Ferdinando Riccardi

Rédacteur en chef : Olivier Jehin

Rédaction :
Jan Kordys - Camille-Cerise Gessant

Éditions de l'AGENCE EUROPE
Rue de la Gare 36
B-1040 Bruxelles
Tél. +32.2.737.94.94
Fax +32.2.736.37.00
www.agenceurope.com

Imprimé à 1040 Bruxelles par
Imprimerie de l'Europe S.A.

Bureau de dépôt Bruxelles X
© AGENCE EUROPE

Carte blanche

La défense européenne au milieu du gué

Par Frédéric Mauro (*Avocat au barreau de Paris, établi à Bruxelles, spécialiste des questions de défense*)

Fin juin se tiendra à Bruxelles une importante réunion du Conseil européen sur la défense européenne. Faut-il en attendre quelque chose d'autre que l'un de ces textes indigestes et incantatoires auxquels les chefs d'État ou de gouvernement nous ont habitués ? Pour une fois, la réponse pourrait être affirmative.

Deux initiatives en particulier méritent d'être précisées dans leur contenu et leur calendrier. Il s'agit de l'action préparatoire en matière de recherche de défense et de l'élaboration d'une « stratégie des affaires étrangères et de la sécurité ». Ces deux initiatives sont intimement liées car, sauf à n'être qu'un bavardage inutile sur le monde qui nous entoure, une stratégie de sécurité et donc de défense doit, en pondérant les menaces, éclairer les chefs militaires sur l'équipement des forces dont ils auront besoin et donc les industriels sur les orientations de recherche à poursuivre.

Mais ces progrès demeurent bien modestes et ne sont pas à la mesure des défis sécuritaires que doit relever l'Union européenne. L'action préparatoire nourrit de grands espoirs, mais son principe a été décidé il y a dix-huit mois déjà et elle ne produira ses effets que dans dix ans. Quant à la stratégie de sécurité-défense, il faudrait que l'ensemble des autorités nationales acceptent le moment venu de s'en faire les fidèles exécutants... Nous en sommes loin. La défense européenne avance toujours à pas comptés.

Cela parce que dans tous les compartiments du jeu, la construction d'une authentique défense européenne bute sur la souveraineté des États. En matière industrielle, le principe du juste retour fait obstacle à l'optimisation des grands programmes en coopération. En matière capacitaire, les différences de spécifications des équipements ne peuvent être tranchées que par une autorité commune qui n'existe pas. Enfin en matière opérationnelle, l'accumulation de la brigade franco-allemande, des battle groups et autres Combined Joint Expeditionary Force (CJEF) ne sont en aucune façon la garantie d'interventions communes et d'une défense plus intégrée et moins coûteuse.

Et pour cause, si l'on ambitionne de construire une authentique défense européenne, ce n'est pas par les bras ou par les jambes qu'il faut commencer, mais par le cerveau du stratège. Pour preuve, faisons l'hypothèse que la France transfère ses forces nucléaires à l'Union européenne, qui en Europe serait le Chef des armées légitime et responsable pour donner, le cas échéant, l'ordre ultime à ces forces de se déployer ? Cela vaut aussi pour les forces conventionnelles : que se passera-t-il pour le déploiement de la CJEF en cas de désaccord entre autorités françaises et britanniques ?

Le fait est que la défense européenne se trouve au milieu du gué, là où le courant est le plus fort, et où plus personne n'a pied. C'est l'endroit de tous les dangers. La similitude est frappante avec la construction monétaire, à peine plus avancée. Il semble intéressant de noter que les ministres de l'économie allemand et français, MM. Sigmar Gabriel et Emmanuel Macron, viennent de plaider pour un renforcement de la zone euro. C'est que le constat s'impose à tous : il nous faut faire mouvement vers la berge de « l'union toujours plus étroite » ou nous en retourner vers la berge du souverainisme et du chacun pour soi.

Une chose est sûre : la méthode des « petits pas », utile aux débuts de la construction européenne, est devenue inefficace dans la situation actuelle, voire contreproductive. Au moment où la construction européenne connaît son instant de vérité, son Kairos, il faut prendre des initiatives d'envergure et ne pas se contenter de proclamer son « pragmatisme » comme substitut à toute action. C'est du reste la vraie signification du mot « pragmatisme ». En grec ancien, la pragma est la preuve par l'action, lorsque le discours, le logos, ne suffit plus à convaincre. Si les chefs d'Etat et de gouvernement croient vraiment dans la défense européenne, et bien qu'ils la fassent !

La pragma qu'on leur propose est simple. Le traité de Lisbonne prévoit la mise en place de la coopération structurée permanente (*pour en savoir plus sur la CSP, voir notamment : <http://www.grip.org/fr/node/1751>*) (CSP). Qu'ils l'appliquent ! C'est un mécanisme quantitatif supposé conduire à l'Union européenne de sécurité et de défense (UESD). La CSP est à l'UESD ce que les critères de convergence dans l'Union économique et monétaire ; l'agence européenne de défense (AED) étant censée jouer quant à elle, mutatis mutandis, le même rôle que celui de la Banque centrale européenne (BCE).

Écrite dans le traité au présent de l'indicatif, qui en droit vaut impératif, la CSP n'est pas une option. C'est une disposition toujours en vigueur qu'il nous faut maintenant appliquer. Appliquer avec courage et « pragmatisme » car, au milieu du gué, il ne sert plus à rien de marcher : il faut savoir nager !

UE/UKRAINE : L'INSTABILITÉ TOUJOURS ENTRETENUE DANS L'EST DE L'UKRAINE

Bruxelles, 08/06/2015 (EDD) - L'Union européenne a dénoncé, jeudi 4 juin, les violents combats autour de la ville de Marinka, près de Donetsk, dans l'est de l'Ukraine, qu'elle a qualifiés de « *plus grave violation du cessez-le-feu en vertu des accords de Minsk depuis février* ». Ces combats ont fait au moins 26 morts en 24 heures, dont des civils.

« *Ces combats risquent de déclencher une nouvelle spirale de violences et de souffrances humaines* », a estimé Maja Kocijancic, la porte-parole du Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Elle a souligné que l'escalade avait succédé à un « *mouvement d'une grande quantité d'armes lourdes vers la ligne de contact par les séparatistes prorusses qui a été rapporté dans la nuit par les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)* ».

Dans un rapport publié mercredi 3 juin au soir, la mission de l'OSCE a affirmé que des « *combats avaient éclaté autour de la ville, contrôlée par le gouvernement, de Marinka* » et avoir observé « *le mouvement d'un grand nombre d'armes lourdes dans les territoires contrôlés par la République populaire de Donetsk, généralement vers l'ouest de la ligne de front, près de Marinka, avant et durant les combats* ». Selon la mission, le calme a été restauré en début de soirée.

Maja Kocijancic a rappelé que le cessez-le-feu devait être pleinement respecté et les armes lourdes retirées de la ligne de front et « *conservées dans des sites de stockage ouverts à des vérifications régulières* » par les moniteurs de l'OSCE. « *La mise en oeuvre des accords de Minsk, à laquelle toutes les parties ont déclaré leur engagement, ne peut réussir que sur la base d'un tel cessez-le-feu, le retrait définitif des armes lourdes et le suivi régulier et la vérification* », a-t-elle ajouté.

L'ambassadeur ukrainien auprès de l'UE Kostiantyn Yelisieiev a demandé un renforcement des sanctions contre la Russie. Selon lui, depuis l'attaque de Debaltseve, c'est la première fois que les accords de Minsk « *sont au bord d'un effondrement complet* ». « *L'attaque sur Marinka doit être l'élément déclencheur pour le renforcement des sanctions sectorielles contre Moscou* », indique une déclaration publiée sur le site de la mission ukrainienne auprès de l'UE. Le Conseil européen des 25 et 26 juin devrait fournir l'occasion de réviser ou, à tout le moins, de proroger les sanctions jusqu'au mois de décembre, soit le moment où toutes les dispositions des accords de Minsk devraient avoir été mises en oeuvre.

UE/UKRAINE : 08/06/2015 (EDD) - Le Conseil des ministres de l'Union européenne a décidé, vendredi 5 juin, de prolonger le gel des avoirs pour trois des quatre personnes visées par les mesures restrictives liées à des détournements de fonds de l'État ukrainien et applicables jusqu'au 6 juin 2015. Il s'agit de l'ancienne ministre de la Justice Elena Lukash, de l'ancien ministre de l'Education Dmytro Tabachnyk ainsi que de Serhi Kliuiev qui font toujours l'objet d'enquêtes de la part des autorités ukrainiennes. En revanche, Viktor Viktorovych Yanukovych, le fils de l'ancien président ukrainien est retiré de la liste. Le 5 mars 2015, les mesures restrictives européennes liées au gel et à la récupération des fonds publics ukrainiens détournés, initialement adoptées le 5 mars 2014, avaient déjà été prorogées de douze mois pour quatorze personnes, et de trois mois pour ces quatre individus. Les mesures pour ces quatre individus arrivaient donc à échéance. Le Conseil a décidé de les étendre de neuf mois (jusqu'au 6 mars 2016) pour deux individus et de quatre mois (jusqu'au 6 octobre 2015) pour Serhi Kliuiev. « *Cette décision a été prise à la lumière des procédures judiciaires en cours en Ukraine à l'égard de ces personnes* », indique un communiqué. 17 personnes sont actuellement soumises à des mesures de l'UE concernant le gel et la récupération des avoirs détournés. Les actes juridiques ont été publiés au Journal officiel du 6 juin.

OTAN/MOLDOVA: 08/06/2015 (EDD) – Pour la première fois, le comité des partenariats et de la sécurité coopérative (PCSC) de l'OTAN a organisé, mardi 2 et mercredi 3 juin, une réunion en République de Moldova, ce qui en a fait « *une visite historique, au caractère exceptionnel* », surtout au regard des « *circonstances géopolitiques actuelles, avec une Russie déterminée qui fait pression sur les pays de la région* », a dit le secrétaire général adjoint délégué pour les affaires politiques, James Appathurai, qui a présidé la réunion. Les membres du PCSC, accompagnés de représentants de pays partenaires (Autriche, Irlande, Finlande, Suède et Suisse) se sont entretenus avec le Premier ministre moldave, Chiril Gaburici, le ministre de la Défense, Viorel Cibotaru, le vice-ministre des Affaires étrangères, Andrei Galbur, ainsi qu'avec des parlementaires et des dirigeants de partis politiques. A l'issue de cette réunion, M. Appathurai a déclaré : « *Notre attention se porte sur les prochaines étapes de l'approfondissement de notre coopération, à savoir le paquet de renforcement des capacités de défense proposé à la République de Moldova lors du sommet du pays de Galles. Nous allons rentrer et finaliser les discussions en vue de la réunion de juin des ministres de la Défense* ».

**UE/BURUNDI : L'UE LANCE UN NOUVEL APPEL
POUR QUE LA VIOLENCE CESSE ET QU'UN CLIMAT
DE CONFIANCE SOIT RESTAURÉ**

Bruxelles, 08/06/2015 (EDD) - En l'absence d'apaisement au Burundi, la porte-parole du Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a fait, vendredi 5 juin, la déclaration suivante au nom de l'Union européenne : « L'impasse politique au Burundi, ainsi que la dégradation de la situation économique comportent des risques graves pour la population burundaise. Tous les acteurs politiques doivent prendre la mesure du danger qu'encourt le pays. Seul un dialogue inclusif et transparent permettra de trouver une issue à la crise actuelle. L'Union européenne appuie pleinement le rôle de facilitateur de l'Envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies Said Djinnit. Elle appelle toutes les parties à travailler avec lui et les envoyés de l'Union africaine (UA) et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) afin de parvenir à un consensus sur la voie à suivre. Il importe en premier lieu que la violence cesse et qu'un climat de confiance s'installe. Tous doivent faire preuve de retenue. Les autorités burundaises doivent agir dans le plein respect de leurs engagements internationaux en matière de droits de l'Homme et garantir les libertés fondamentales. L'UE soutient l'appel du sommet de la CAE demandant un report des élections, le temps de pouvoir mettre en place les conditions nécessaires pour des élections pacifiques, inclusives et crédibles. L'adoption de mesures concrètes par les autorités burundais s'avère nécessaire afin de rétablir la confiance des parties prenantes dans le processus électoral. L'Union européenne appelle également la région à mettre en œuvre rapidement toutes les mesures nécessaires à cette fin. L'UE est prête à y contribuer, y compris par le déploiement de la mission d'observation électorale si les conditions sont réunies. Elle continuera à travailler étroitement avec ses partenaires de l'UA et la CAE dans la perspective du prochain sommet de l'Union africaine ».

UE/ALGÉRIE : 08/06/2015 (EDD) - A l'occasion de la 9^{ème} session du Conseil d'association UE/ALGERIE, jeudi 4 mai à Bruxelles, l'Union européenne a réaffirmé « l'impératif » de lutter contre l'immigration illégale. Elle « encourage l'Algérie à entamer un dialogue bilatéral » sur « la migration légale et la mobilité, le trafic des migrants, la réadmission, le retour volontaire, la coopération régionale pour la gestion des frontières, le traitement des flux mixtes de migrants et la protection internationale de ceux qui en ont besoin, l'amélioration de la contribution des citoyens algériens résidant en Europe au développement de l'Algérie et la protection internationale ». La coopération dans les domaines de la sécurité et de la justice est jugée « essentielle » par l'UE qui souhaite établir avec l'Algérie un « dialogue ciblé et approfondi » pour une « lutte contre le terrorisme qui inclura la prévention de la radicalisation et le combat contre l'extrémisme violent dans le respect du droit ». L'UE suit avec intérêt les dialogues que l'Algérie maintient aussi avec l'OTAN et l'OSCE et salue le rôle constructif que l'Algérie joue au sein de l'Union africaine en matière de paix et sécurité. L'UE soutient et encourage l'implication de l'Algérie dans les instances de concertation euro-méditerranéennes, au premier rang desquelles l'Union pour la Méditerranée (UpM) et le Dialogue 5 + 5 avec l'Union du Maghreb Arabe (UMA). En ce qui concerne le Sahel, l'UE « salue et soutient pleinement la médiation de l'Algérie et ses efforts en vue de trouver une issue à la crise actuelle au Mali ». L'UE dit « partager avec l'Algérie le souhait de soutenir davantage le développement dans la région ». Elle réaffirme aussi que « les menaces qui sévissent dans notre voisinage constituent une préoccupation commune pour l'UE et l'Algérie ». Cela vaut aussi dans le cas de la Libye. L'UE « salue les initiatives diplomatiques entreprises par l'Algérie ».

OTAN/DEFENSE: 08/06/2015 (EDD) – Le premier des cinq drones dont doit disposer l'OTAN dans le cadre de son programme allié de surveillance terrestre (AGS) vient de sortir de la ligne de production de San Diego, aux Etats-Unis, a annoncé l'OTAN, jeudi 4 juin. Ce Global Hawk Block 40, qui est un drone HALE (haute altitude, longue endurance), sera exploité par l'OTAN et fait partie d'un programme d'acquisition auquel contribuent 15 alliés (Bulgarie, République tchèque, Danemark, Estonie, Allemagne, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et États-Unis). La capacité opérationnelle initiale devrait être atteinte d'ici à la fin 2017.

UE/RUSSIE : 08/06/2015 (EDD) - Les pays du G7 sont prêts à « renforcer les sanctions » contre la Russie « si nécessaire », a affirmé, lundi 8 juin, la chancelière allemande Angela Merkel lors de sa conférence de clôture du sommet des sept puissances industrielles au château d'Elmau en Bavière. De son côté, le président français François Hollande a estimé que « s'il était démontré que Russie continue d'armer et d'avoir une présence militaire à l'est de l'Ukraine, s'il était également avéré (...) que les régions de l'Est ne se mettent pas dans la démarche de respecter les étapes de l'accord de Minsk alors on pourrait justifier une aggravation des sanctions ». Il a ajouté que le Conseil européen des 25 et 26 juin devrait « vraisemblablement » se prononcer pour une prorogation des sanctions jusqu'à la fin de l'année. Les militaires ukrainiens et les volontaires engagés dans des affrontements dans l'est de l'Ukraine, au nombre de 50 000 selon Kiev, affrontent une force totale de « 42 500 hommes », composée aux trois quarts de rebelles et pour un quart de soldats russes (près de 10 000), a par ailleurs déclaré le ministre ukrainien de la Défense Stépan Poltorak. Selon ce dernier, ces forces disposent de 558 chars et de nombreuses pièces d'artillerie.

OTAN/DÉFENSE: L'OTAN VA TESTER LE DÉPLOIEMENT DU « FER DE LANCE » DE LA NRF

Bruxelles, 08/06/2015 (EDD) – Avec l'exercice *Noble Jump 15*, qui se déroulera en Pologne du mardi 9 juin au vendredi 19 juin, l'OTAN mettra pour la première fois à l'épreuve le « fer de lance » de la force de réaction de l'OTAN, dont la création a été décidée lors du sommet à Newport, en septembre 2014, en réponse à la crise russo-ukrainienne. Quant aux prérogatives du commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) pour l'utilisation de cette force, celles-ci devraient être fixées lors de la réunion des ministres alliés de la Défense à la fin du mois de juin.

Le « fer de lance » ou la « very high readiness joint task force » (VJTF), qui est une force de la taille d'une brigade, dont certains éléments devraient être capables de se déployer en 48 heures, a déjà été testée à deux reprises, en mars puis en avril (EDD 784). Il s'agissait alors de tester essentiellement au niveau national les procédures, les capacités de coordination des structures de commandement et la mise en alerte, suivie du déplacement rapide des troupes vers un point d'embarquement.

L'exercice qui se déroulera dans le sud-ouest de la Pologne (près de la ville de Zagan), non loin de la frontière allemande, aura cette particularité qu'il s'agira du premier déploiement effectif de cette force multinationale, dont la nation-cadre pour 2015 est principalement l'Allemagne (pour la VJTF dite intérimaire). 2100 soldats seront mobilisés, dont des unités aéroportées tchèque et néerlandaise, des brigades motorisées allemande et norvégienne, une unité polonaise de chars (15 Leopard 2A4), des forces spéciales polonaises et lettones, des unités d'artillerie belge et polonaise, et des d'hélicoptères de transport et d'attaque polonais et américains, ainsi que deux avions F-16 polonais. Une unité civilo-militaire hongroise sera également présente. En tant que nation-hôte, la Pologne sera chargée de gérer une partie de la logistique et de l'approvisionnement.

Au niveau du commandement, seront mis à contribution le grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), le commandement de Naples (*Allied Joint Force Command Naples* - JFC Naples) et le commandement du corps de déploiement rapide germano-néerlandais, ce dernier jouant le rôle principal aux cours de ces exercices. Pour la première fois, seront aussi testées les nouvelles unités spéciales de commandement et contrôle (*NATO force integration units* – NFIUs), qui sont destinées à assurer la coordination entre les alliés des déploiements en Europe de l'est de la VJTF (EDD 766).

Ces exercices « seront l'occasion de tester pour la première fois de manière pratique le 'fer de lance' de l'OTAN dans des conditions se rapprochant le plus possible d'un théâtre d'opérations. Cela permettra à l'Alliance de déterminer les points forts et les points faibles (de cette force). Dans la deuxième partie de l'année 2015 et en 2016, l'OTAN organisera de nouveaux exercices qui permettront de tirer les conclusions et de perfectionner le concept de la VJTF au sein de la NRF », a affirmé le ministère polonais de la défense, par voie de communiqué.

Les ministres alliés de la Défense, qui se réuniront à Bruxelles les mercredi 24 et jeudi 25 juin, feront notamment un point sur la mise en oeuvre du plan d'action « préparation » (RAP), y compris quant à la VJTF. A cette occasion, ils devraient avaliser la conclusion qui a été tirée du débat sur le processus décisionnel pour la mobilisation de cette force. L'option présentée par le SACEUR, le général Philip Breedlove, de se voir accorder le pouvoir de mettre en alerte et de pré-positionner des équipements et des éléments de cette force avant une autorisation de déploiement du Conseil de l'Atlantique Nord (CAN) n'a pas été retenue (EDD 796). Les alliés devraient finalement lui donner uniquement la prérogative de mettre en alerte les principales unités qui composent la VJTF, jugeant que cela sera suffisant pour assurer un déploiement dans le délai imposé par le concept, à savoir 48 heures.

OTAN/DEFENSE: 08/06/2015 (EDD) – La mise en place d'une nouvelle force de réaction rapide (VJTF) par l'OTAN n'engendre pas seulement le besoin de mener des exercices de commandement et de déploiement (voir autre nouvelle), mais aussi d'adapter les systèmes de communication de l'OTAN. L'exercice *Steadfast Cobalt 15*, qui se déroule en Pologne pendant deux semaines à partir du dimanche 7 juin, vise à tester et adapter, notamment pour contrer les cyberattaques, les systèmes de communication et d'information qui seront employés par la VJTF. « Avec le déploiement rapide de la VJTF, tous les systèmes de communication doivent être instantanément opérationnels, voir dans certains cas avant même que la force n'arrive sur le lieu d'opération », a dit le commandant du « NATO Communication and Information Group » (NCISG), le général Thomas Franz, a rapporté un communiqué du commandement des forces interalliées de Brunssum (JFC Brunssum). Cela se traduit notamment par le déploiement de capacités avancées de communication jusqu'au niveau tactique d'une force déployée. 1000 soldats alliés participent à cet exercice, qui se déroule près de la localité de Walcz (nord-ouest de la Pologne).